



Délai de préavis réduit

Par **cezilla**, le **13/07/2014** à **13:23**

Bonjour,

Après plusieurs mois d'arrêt de travail suite à un burn-out, le médecin du travail vient de me déclarée inapte sans possibilité de reclassement. J'attends donc mon licenciement sous peu.

Suite aux articles que j'ai pu consulter, je souhaiterais avoir confirmation que je pourrai bénéficier du délai de préavis réduit.

Je précise que je suis locataire d'un appartement depuis septembre 2013 dans un département différent, afin de résider à proximité de mon travail.

Mais j'ai conservé mon appartement (je suis propriétaire) dans mon département d'origine. Cette propriété a toujours été déclarée comme ma résidence principale, même auprès de mon employeur.

En vous remerciant par avance.